

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 À 20 HEURES**

Date de la convocation : 22/01/2021

Transmise le : 22/01/2021

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 13

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, Mme Véronique TUFFIER, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Yveline TEXIER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : M. Stéphane RICHER, ayant donné pouvoir à Mme Dominique MAROQUIN, Mme Jamila BARKANI, ayant donné pouvoir à M. Philippe SOULIER.

Secrétaire de Séance : M. Serge HULINE.

.....  
**ORDRE DU JOUR**  
.....

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Sélection des projets d'investissements 2021,
- Demande de F.D.I. pour les investissements éligibles,
- Demande de Fonds de Concours Chartres Métropole pour les investissements,
- Tarifs 2021,
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que, conformément à ce qui avait demandé lors des questions diverses, un courrier a été adressé au Vice-Président de Chartres Métropole en charge de l'eau et à l'ARS.*

*M. FERRIÈRE indique que des purges ont été faites, mais pas en toute fin de réseau, les éléments dégagés ont donc été poussés jusqu'aux dernières habitations (à Boisvillette) où l'eau était particulièrement sale et chargée en dépôts. Un système de purges automatique devrait être mis en place. Compte-tenu des fonds transférés avec le budget de l'eau à Chartres Métropole, cet investissement devrait être envisageable.*

*Le questionnaire sur la qualité de l'eau, préparé par Mesdames TUFFIER et BLOTTIN, à destination des habitants des Bordes, de La Poutée et de Boisvillette devrait être prochainement lancé.*

### **SÉLECTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021 ET SOLlicitation DES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES.**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les projets d'investissements présentés lors de la séance du 2 novembre 2020.

Après consultation des devis, et après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- Décident à la majorité que les travaux relatifs au revêtement de sol de l'allée du cimetière et de la cour de la Mairie soient faits en 2 fois, à commencer par la cour de la Mairie (10 pour, 5 contre : M. LECOEUR, Mme MAROQUIN & M. RICHER, Mme KAMBRUN, M. HULINE souhaitant que les travaux soient globalisés en une seule fois),
- Acceptent à l'unanimité, les projets présentés ci-dessous.

PROPOSITION	FOURNISSEUR	COÛT H.T. *	COÛT TTC	FDI		Fonds de Concours		Reste à Charge
				%	€	%	€	
Transformation du préau de la Mairie en atelier technique municipal	SAS CAGÉ TERRASSEMENT, BEAUCE BÉTON, HOUDARD, ROMAIN LENFANT, LEGALLAIS, ALFRED RAVALEMENT	12 062.35 €	14 474.82 €	30	3 619 €	30	3 619 €	4 824.35 €
Plan & logiciel cimetière	3D OUEST	3 023.75 €	3 628.50 €	0	0.00 €	50	1 512 €	1 511.75 €
Cour Mairie	VILLEDIEU (en béton désactivé)	11 173.00 €	13 407.60 €	30	3 352 €	30	3 352 €	4 469.00 €
Travaux de peinture	COLL'EURE	484.39 €	581.27 €	0	0.00 €	50	242 €	242.39 €
Illuminations	DECOLUM	641.60 €	787.92 €	0	0.00 €	50	321 €	320.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 385.09 €</b>	<b>32 862.11 €</b>	<b>/</b>	<b>6 971 €</b>	<b>/</b>	<b>9 045 €</b>	<b>11 368.29 €</b>

## **TARIFS 2021.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs municipaux ont été révisés le 29 Janvier 2019 ; aussi, il rappelle les tarifs municipaux applicables sur la Commune et propose aux élus de maintenir les tarifs pour cette année 2021.

### **- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 €	120 €
24 heures	120 €	180 €
48 heures	200 €	260 €

Monsieur le Maire rappelle que, pour les associations de la Commune, la salle est prêtée à titre gracieux.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €
- Caution (460€ pour la salle + 76 € pour le ménage) : 536 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

### **- TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE :**

Concession Perpétuelle	Acquisition	450 €
	Superposition	150 €
Concession cinquantenaire	Acquisition	300 €
	Superposition	100 €
Concession trentenaire	Acquisition	150 €
	Superposition	50 €

### **- TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM :**

Concession de 15 ans	1 <sup>ère</sup> urne	300 €
	Urne(s) suivante(s)	200 €

### **- TARIFS CAVURNES :**

**Concession de 20 ans : 100 €**

**La dispersion des cendres** au jardin du souvenir ne fera pas l'objet de frais de dispersion. Les familles pourront faire graver, à leurs frais et conformément au règlement du cimetière, les nom

et prénom(s) du défunt dont les cendres ont été dispersées, sur la stèle prévue à cet effet, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de maintenir les tarifs de l'année dernière pour 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Banquet des aînés** : N'ayant pas pu faire le banquet en novembre dernier, Mme MAROQUIN aurait aimé pouvoir proposer un bon pour un repas au restaurant aux aînés de la Commune, mais ce ne sera pas possible, compte-tenu de la fermeture prolongée des établissements au moins jusqu'en avril. L'idée de proposer un colis avait également été soumise, mais il n'y avait pas de proposition intéressante dans le budget imparti ; d'autant plus qu'environ 120 personnes sont invitées au banquet (pour une soixantaine de participants au banquet habituellement), ce qui aurait nécessité de doubler les crédits (irréalisable au vu du budget et du contexte actuel). Le banquet est donc repoussé au mois de novembre. D'autre part, l'âge actuel pour l'invitation au banquet est fixé à 65 ans, or beaucoup de personnes estiment qu'il serait préférable de le reculer, aussi les élus décident de fixer l'âge d'invitation à 70 ans.

**Bulletin municipal** : Monsieur le Maire indique que le coût de publication s'élève à 1860 € TTC, avec 960 € de participation des annonceurs, soit un coût de 900 € pour la Commune. Il recueille également les avis des élus quant à cette édition. La qualité de l'impression est appréciée, et plusieurs retours positifs ont été reçus. Monsieur FERRIÈRE précise qu'il faudra simplement penser à corriger le fait que l'entretien des trottoirs et abords des propriétés sont à la charge de l'occupant (et non du propriétaire). À ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'une amélioration de l'entretien est constatée au niveau communal et précise qu'une entreprise de balayage sera mandatée (après le vote du budget) pour l'entretien des caniveaux de la RN10 (opération trop dangereuse pour être effectuée par les habitants).

**Projet de micro-crèche** : Une habitante de Chenonville est venue présenter son projet et souhaitait savoir si la Mairie y était favorable, ce que Monsieur le Maire lui a confirmé. Elle est actuellement à la recherche d'un terrain où installer un préfabriqué spécifique, destiné à l'accueil d'enfants.

Plusieurs personnes ont indiqué qu'il était dommage qu'il ne soit pas précisé sur le questionnaire qu'il s'agit d'un projet privé, et non d'une démarche communale, et que la personne ne se soit pas présentée. Ces éléments lui seront transmis et, si possible, des précisions seront apportées en ce sens sur le Site Internet de la Commune, et le cas échéant, sur flyers distribués à la population.

**Sécurité Route Nationale 10** : Un habitant du Temple se plaint de la vitesse des véhicules sur la RN10. Les élus l'invitent à adresser un courrier à la Préfecture, à la DIRNO et à la Commune pour faire part de ses remarques. Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera la Préfète début mars pour la sécurisation de cette route.

**Vitesse** : Monsieur DESMOULINS a synthétisé les comptes-rendus des comptages effectués par le Conseil Départemental (en période de confinement) à Saint-Loup (Rue de la Croix Blanche et Rue de la Mare Neuve) et à La Bourdinière (Route des Bordes et Route de Boisville). Les heures de pointes sont identiques (8h et 17h) ; et la majorité des excès de vitesse sur Saint-Loup sont dans la

tranche 50 à 60 km/h. En ce qui concerne Boisvillette et l'entrée des Bordes, plus de 50% des véhicules sont au-dessus des vitesses autorisées, et parfois même en fort dépassement.

Il est important de mener une réflexion sur les mesures à mettre en place (aménagement de carrefour en concertation avec le Conseil Départemental, mise en place de STOP, ralentisseurs, ...).

**Lagunes de La Carbonnière** : Elles seront revégétalisées cette année. Des devis ont été demandés pour l'inscrire au Budget.

**Population** : 545 habitants en 2008 pour 734 en 2018, soit 34.7% d'augmentation (sans tenir compte du dernier recensement).

**Portail du cimetière** : Monsieur le Maire lit un courrier qui lui a été adressé par « les habitants du cimetière » sollicitant la remise en place rapide du portail. Il précise que plusieurs habitants lui ont également fait part de cette même demande, et que 2 personnes sont tombées à cause du plot central d'accroche du portail. Voilà près d'un an que les travaux ont débuté (le portail a été redressé) et qu'ils sont toujours « en attente ». Monsieur Gérard CAGÉ a proposé de reprendre cette réparation, aussi, Madame MAROQUIN ira le chercher et le lui apporter.

**Trous** : Des trous se sont formés à l'entrée du Chemin du Parc (rue de la Mare Neuve) et Rue de Dammarie. Du calcaire sera remis (par temps sec).

**Impasse des champs** : Des habitants laissent diverses fleurs et plantations envahir le domaine public, ce qui gêne le travail des livreurs et pose problème au voisinage. Un courrier leur sera adressé afin qu'ils fassent le nécessaire, faute de quoi les travaux leur seront facturés.

**Le Temple** : Des poids-lourds stationnent sur l'arrêt de bus. La pose de perrons était envisagée, mais cela gênera également les bus. La mise en place de panneaux d'interdiction de stationner pour les poids lourds est donc envisagée.

**Boîte aux lettres** : M. ROUSSEL indique qu'une boîte aux lettres a été installée sur un poteau sur le trottoir de la Rue Serpente et que cet « aménagement » gêne la circulation des piétons. Monsieur le Maire lui confirme ne pas avoir reçu de demande.

**Chartres Métropole** : M. DESMOULINS demande à Monsieur le Maire s'il s'est bien opposé au vote de la taxe additionnelle lors du Conseil Communautaire du 17 décembre, car son vote n'était pas présenté sur le compte-rendu de la séance. Monsieur LECOEUR confirme avoir voté contre, comme souhaité par la majorité des élus du Conseil, et comme indiqué par mail et dans le bulletin municipal. Il précise que tous les votes n'ont pas été recensés dans ce compte-rendu.

Plusieurs élus trouvent regrettable l'attitude agressive de M. GORGES envers les communes rurales et les élus qui tenaient à exprimer leur désaccord vis-à-vis de cette mesure, mais concèdent qu'il a fait avancer les choses sur l'agglomération de Chartres.

Monsieur le Maire indique que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les fonds de concours ont apporté plus de 186 000 € à la commune entre 2015 et 2020. La Commune percevra 26 210 € de DSC, dont 2 966 € d'aide exceptionnelle pour faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire, et non prises en charge par l'État.

**Éoliennes** : Plusieurs personnes se sont plaintes du bruit qu'elles génèrent.

**Animaux de compagnie** : M. DESMOULINS souhaite proposer aux propriétaires d'animaux de transmettre le nom et la photo de leur(s) animal(aux) et leurs coordonnées afin de pouvoir les joindre

si leur chien (chat) s'échappe de leur domicile. Une information sera préparée en ce sens et mise sur le Site Internet de la Commune et dans les boîtes aux lettres des habitants.

**La Poutée** : Une intervention sera demandée au Conseil Départemental pour combler les trous apparus suite aux travaux.

**Commission des Finances** : Mardi 16 Mars à 18h00 en Mairie.

**Prochaine séance** : Lundi 22 Mars (ou lundi 1<sup>er</sup> mars si urgence).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Marc LECOEUR.